



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commission de Sécurité
de l'Arrondissement de CHAROLLES**

Charolles, le 19 SEP. 2023

Sarah TOPNOT
03.85.21.83.57
sarah.topnot@saone-et-loire.gouv.fr

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA CSA CHAROLLES

COMMUNE : LA CLAYETTE

ETABLISSEMENT : EGLISE

TYPE : V

CATEGORIE : 3ème catégorie

AFFAIRE : Périodique -

P.J. : Copie du rapport d'examen ou de visite

La Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Charolles réunie en séance le 19 septembre 2023, a procédé à l'examen de l'affaire susvisée et a émis un avis :

Favorable

Le Sous-Préfet, Président

Pour le Sous-Préfet
de Charolles,
et par délégation,

La Secrétaire Générale


Géraldine VROLANT



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le 19/09/2023

RAPPORT DE VISITE PÉRIODIQUE

3 août 2023

EGLISE

Affaire suivie par le Lieutenant Jean-Luc VIDAL

Références Prévarisc

Identifiant unique de l'établissement : E13300018000

Identifiant unique du dossier : 55529

Exploitant

Prénom, Nom : M. Christian Lavenir

Mail :

Numéro de téléphone portable :

Coordonnées de l'établissement

Libellé : PL DE LA MAIRIE 71800 LA CLAYETTE

Tél. :

Dernière visite périodique

Date : 26 avril 2018 Avis : Favorable

Classement

Activité principale :	Eglises
Type principal :	V
Catégorie :	3ème
Effectif public :	600
Effectif personnel :	1
Effectif total :	600

Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation (C.C.H.) : Livre 1er / Titre II / Chapitre III
- Arrêté du 25 juin 1980, modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (E.R.P.)
- Arrêté du 21 avril 1983 (JO du 20 mai 1983) modifié, portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements de culte (Type V)

Liste des documents étudiés

- Registre de sécurité Exploitant du 03/08/2023
- Électricité : VT (relevé) annuel des installations électriques (EL19) VERITAS du 07/10/2022
- Éclairage de sécurité : VT (relevé) annuel par un technicien compétent (EC15) VERITAS du 07/10/2022
- Chauffage : VT (relevé) annuel par un technicien compétent (CH58) Thermi dépannage du 04/04/2023
- Ramonage : Attestation de ramonage ou visite des conduits (CH57) Thermi dépannage du 15/11/2022
- Gaz : VT (relevé) annuel par un technicien compétent (GZ30) Véritas du 25/07/2023
- Extincteurs : VT (relevé) annuel (MS 73) Desautel du 23/12/2022
- Equipement d'alarme : VT (relevé) annuel par un technicien compétent (MS 73) du
- Paratonnerre BCM en date du 12/10/2022

Descriptif de la visite

La visite a pour objet le contrôle de l'établissement tel que prévu par l'article R 143-41 du CCH.

Au cours de la visite, la commission a abordé les points suivants :

- registre de sécurité R143-44 => ok
- consigne de sécurité MS 47 => ok
- avis de sécurité GE 5 =>
- plans d'intervention MS 41 => ok

Historique

Visite de contrôle périodique : avis Favorable de la commission de sécurité en date du 26 avril 2018.

Le groupe de visite s'est attaché à contrôler le registre de sécurité, à procéder aux essais des installations suivantes :

PEI à moins de (mètres) => BI 150m

ACCESSIBILITÉ =>

COUPURE ÉLECTRIQUE =>

- TGBT générale

- éclairage de sécurité => Évacuation / BAES

- déverrouillage des issues de secours

ALARME

- déclencheur manuel actionné => Cœur de l'église

- temporisation => NON

- générale

- audible durant 5 min dans l'ensemble des locaux

ALERTE

- néant

Les principaux manquements aux règles de sécurité relevés lors de la visite sont les suivants :

Prescriptions et recommandations

Prescriptions liées à l'exploitation :